

**PRÉFECTURE DE L' AISNE
SOUS PRÉFECTURE DE CHÂTEAU-THIERRY**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de transfert du chef-lieu de la commune nouvelle de Vallées en Champagne

Le préfet de l'Aisne a prescrit du 27 mars 2023 au 14 avril 2023 inclus, à Vallées en Champagne, l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet de transfert du chef-lieu de la commune, sis 1 place de l'Église à Baulne en Brie, au chef-lieu de l'ancienne commune de La Chapelle-Monthodon, sis 5 rue de Clairefontaine.

Le public pourra prendre connaissance du dossier du projet de transfert du chef-lieu de la commune nouvelle, à la mairie de Vallées en Champagne, 1 place de l'Église à Baulne en Brie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier du projet sera également publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr).

Monsieur Philippe DELEHAYE, Officier de la Gendarmerie Nationale (en retraite) est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera en mairie de Vallées en Champagne, 1 place de l'Église à Baulne en Brie dans les conditions suivantes :

- **le lundi 27 mars 2023 de 9h à 12h**
- **le samedi 01 avril 2023 de 9h à 12h**
- **et le vendredi 14 avril 2023 de 13h30 à 16h**

afin d'y recevoir les observations du public.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé et ouvert le premier jour par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition à la mairie de Vallées en Champagne.

Le public pourra également les adresser par écrit, au commissaire enquêteur, par un courrier déposé à la mairie ou expédié par la poste à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie de Vallées en Champagne, sise 1 place de l'Église à Baulne en Brie, siège de l'enquête.

Le public aura de plus la possibilité de transmettre, à l'attention du commissaire enquêteur, ses observations et propositions sur l'adresse de messagerie fonctionnelle de la commune:

mairie.valleesenchampagne@orange.fr

Des informations peuvent être demandées auprès du maire de la commune de Vallées en Champagne et auprès de la sous-préfecture de Château-Thierry.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de l'Aisne et à la mairie de Vallées en Champagne, et sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne, pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative au transfert du chef-lieu.

Fait à Château-Thierry, le 24 février 2023
Pour le préfet de l'Aisne et par délégation,
La sous-préfète de Château-Thierry
Fatou MANO